# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

**Référence unique du mandat :**

**Type de contrat** :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR43302489280

| DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER | DESIGNATION DU CREANCIER |
|---|---|
| Nom, prénom :<br>Adresse :<br><br>Code postal :<br>Ville :<br>Pays : | Nom : Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc<br>Adresse : 6, avenue de Paris<br>Code postal : 78000<br>Ville : Versailles<br>Pays : France |

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

**Type de paiement** : Paiement récurrent/répétitif Y
Paiement ponctuel Y

Signé à : Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT ) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

---

Vos demandes de modification et de révocation d'accord de prélèvement ainsi que vos réclamations relatives au prélèvement sont à adresser à :

Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,
Direction de l'enseignement musical et de la culture
6 avenue de Paris
CS 10922
78000 VERSAILLES Cedex

Contact : Charlotte TENN 01 39 66 30 20 ou charlotte.tenn@agglovgp.fr

**Rappel :**
*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectue r sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.*